ACCORD CADRE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

APPEL D'OFFRE OUVERT

(Article R.2124-1 du code de la commande publique)

AVIS D'ATTRIBUTION

FOURNITURE DE MATERIELS ET DE SERVICES EN TELEPHONIE

1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Mairie de THOIRY
374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY
Tél : 04.50.41.21.66 Fax : 04.50.20.87.13
Courriel : mairie@mairie-thoiry.fr
Profil d'acheteur : http://www.lavoixdelain.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

2 – TYPE DE PROCEDURE :

Accord-cadre passé selon la procédure suivante : Appel d'offres ouvert en application des articles R2162-2, R2162-4 à R2162-6 ainsi que R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

3 - OBJET DU MARCHE :

Accord cadre de services de télécommunications – Fourniture de matériels et services en téléphonie.

4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Marché initial.
Lieu d'exécution : commune de Thoiry (01710).
Le marché est composé de deux lots :

- Lot n°01 : Solutions d'accès Internet, réseaux inter-sites et téléphonie fixe
- Lot n°02 : Téléphonie portable

Code CPV principal : 64215000- Services de téléphonie
Pas de décomposition en tranches, aucune variante autorisée.
Les prestations sont traitées à prix unitaires.

- Pour le lot 1 : L'accord cadre est conclu avec un minimum de 20 000€ HT et sans maximum. Le montant annuel des commandes peut varier d'une année sur l'autre avec une estimation moyenne de 20 000 € HT par an pour le lot 1.
- Pour le lot 2 : l'accord cadre est conclu avec un minimum de 10 000€ HT et sans maximum. Le montant annuel des commandes peut varier d'une année sur l'autre avec une estimation moyenne de 10 000 € HT par an pour le lot 2.

L'accord cadre prend effet à compter de la réception de sa notification par chaque titulaire pour une durée de deux ans. Les lots composant l'accord-cadre peuvent être reconduits de manière expresse pour une durée d'une année, au moins deux mois avant la fin de l'accord cadre. Le nombre de reconductions possibles est limité à 2. En conséquence, la durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

5 - <u>CRITERES D'ATTRIBUTION</u> :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1 - Valeur technique : 60 points

2 - Prix des prestations : 40 points

6 - <u>ATTRIBUTAIRE DU MARCHE</u> :

- **Lot n°01 : ORANGE BUSINESS SERVICES (69425 LYON cedex 03)**
- **Lot n°02 : ORANGE BUSINESS SERVICES (69425 LYON cedex 03)**

7 - <u>DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHE</u> : 30 septembre 2022.

8 - <u>NOMBRE TOTAL D'OFFRES REÇUES</u> : 3 (1 pour le lot 1 et 2 pour le lot 2).

9 - <u>INSTANCE EN CHARGE DES PROCEDURES DE RECOURS</u> :

Tribunal Administratif de Lyon
Palais des Juridictions administratives
184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr